

Conseil communautaire

Du vendredi 20 décembre 2013 à 14h00

À la Maison de l'Intercommunalité

Compte rendu

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Arnaud Hubert, Arnaud Michel, Blanc Aimé, Borgraeve Laurence représentée par Guillot Eric, Buisson Pierre, Carlioz Chantal, Clement-Didier Christiane, Clot-Godard Gérard, Coche Catherine, Falco Stéphane, Garchery Jean-François, Girard-Carrabin Franck, Gouttenoire Jean-Paul, Moretti Pascale, Repellin Alain, Tatin Gabriel.

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs : Andre Michel, Fayolle Marie, Rivoire Pierre, Rochas Eric, Sauvajon Gérard

1. Approbation du compte-rendu du conseil précédent.
2. Présentation du rapport de la concertation préalable du projet de Transport par câble
La concertation publique du projet de transport par câble réalisée sur le territoire de la CCMV s'est tenue du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2013.
Cette concertation avait pour objectif d'établir l'opportunité du projet, de connaître la position des habitants sur les tracés proposés et d'enrichir le projet par les participations de chacun.
La concertation s'est articulée autour de:
Quatre registres d'expression qui ont été mis à la disposition de la population, à la CCMV, ainsi que dans les mairies d'Engins, Lans en Vercors et Saint Nizier et qui ont totalisé 187 avis
Quatre réunions publiques qui ont accueilli près de 1100 personnes et permis de recueillir 91 avis
Un site internet a permis de recueillir 74 avis.
La CCMV se réjouit de la qualité des débats et des avis exprimés ainsi que de la forte mobilisation des participants.

Les participants se sont exprimés sur les thèmes suivants :

Objectifs du projet

Lors de la concertation, le projet a bien été perçu comme un outil de développement des territoires et considéré comme novateur par les participants favorables à celui-ci.

Par contre ce n'est pas la « synergie » entre le plateau et la Métro qui est mise en avant pas les opposants, mais plutôt l'« annexion » du Vercors par la Métro.

Concernant le sujet de l'amélioration des déplacements entre le Vercors et l'agglomération grenobloise, les opinions sont assez négatifs, les participants opposés au projet mettant en avant que celui-ci ne résoudra pas le problème de la circulation dans l'agglomération grenobloise et ses environs et qu'il n'y a pas de problème de transport pour descendre du plateau justifiant de déployer de tels moyens.

Les partisans du projet font remarquer, pour leur part que le câble répond à un besoin en terme de transport du fait qu'il s'agira d'un moyen de transport disponible et ponctuel permettant de réduire le risque d'accidents de voitures.

Le thème de l'urbanisation a par ailleurs été essentiellement évoqué pour dénoncer le projet, des habitants du plateau craignant de voir les prix des terrains s'envoler ou bien d'être expropriés.

Enfin, l'aspect non prioritaire du projet a également été évoqué.

Tracé et implantations des stations

Très peu de participants à la concertation se sont positionnés sur les propositions de tracé du câble. On peut cependant noter une préférence pour l'implantation du téléphérique à partir de LA POYA via SAINT NIZIER, avec arrêt à LA FONTAINE, et LANS-EN-VERCORS.

Concernant l'implantation des stations il a été suggéré que les gares soient positionnées afin de permettre des extensions futures. Par ailleurs, l'implantation des stations est source d'inquiétude pour les personnes habitant à proximité des projets.

Solution technologique à retenir

Pour l'ensemble des participants à la concertation ayant donné leur avis sur la solution technologique à retenir, la technologie 3S serait à privilégier.

Services à proposer aux utilisateurs du câble dans les trois stations

Peu de remarques ont porté sur les services à proposer aux utilisateurs du câble dans les stations.

Organisation des déplacements et des transports, en complémentarité de la liaison par câble

La question de l'organisation des déplacements et des transports sur le plateau à partir de la gare a suscité de nombreuses remarques. De nombreux participants à la concertation, ont estimé que la création d'un réseau de navettes sur le Vercors serait le seul moyen de dissuader les automobilistes d'utiliser leurs véhicules. Cependant, le problème de la rupture de charge a été fréquemment mis en avant pour affirmer que le projet n'était pas attractif.

Insertion environnementale

La question de la protection de l'environnement est systématiquement mise en avant, que ce soit pour valider ou rejeter le projet.

Pour les partisans du projet, le fait que celui-ci s'inscrive dans un processus de transition énergétique est mis en avant, ainsi qu'il s'agisse d'une solution de transport écologique pour les générations futures.

La question de l'intégration dans le paysage est, d'un autre côté, l'aspect le plus préoccupant pour les opposants qui considèrent que le site sera « défiguré ». L'impact des pylônes sur le paysage est principalement mis en avant ainsi que la préservation de la faune et de la flore.

Coût du projet

Le coût du projet est massivement rejeté, le rapport entre le coût global du projet et le nombre de voyageurs transportés étant source d'incompréhensions. Les participants craignent une hausse des impôts liée à la réalisation du projet et se montrent inquiets quant au financement de celui-ci.

Ainsi, dans son ensemble, l'opportunité du projet a été remise en cause, notamment au regard des incidences sur le paysage, du coût du projet et du risque de voir augmenter les impôts, de son inefficacité pour réduire les problèmes de circulation, et du risque de voir le plateau s'urbaniser.

Comparaison entre le bilan de la concertation préalable réalisé sur le territoire de la Métro et celle réalisé sur le territoire de la CCMV :

La participation aux réunions publiques a été beaucoup plus forte sur le territoire de la CCMV par rapport au territoire de la Métro (1100 participants contre 400). Cela s'explique du fait que les réunions publiques ont été deux fois plus nombreuses sur le territoire de la CCMV.

Concernant l'expression des participants, 352 personnes se sont exprimées sur le territoire de la CCMV et 297 sur le territoire de la Métro (le moyen d'expression le plus utilisé pour la Métro a été le site internet, tandis que ce furent les registres d'expression pour la CCMV).

Dans l'ensemble, les avis sont largement opposés au projet pour le territoire de la CCMV (53 avis positifs pour 233 avis négatifs).

Pour le territoire de la Métro, les opinions ont été plus équilibrées, même s'ils ont été en majorité négatifs (111 avis positifs pour 144 avis négatifs).

Ainsi, il ressort de la comparaison des deux bilans de concertation qu'un rejet massif du projet s'est exprimé sur le territoire de la CCMV, tandis que l'opposition a été plus mesurée sur le territoire de la Métro.

La concertation sur le territoire de la CCMV a fédéré des opposants qui ont repris les arguments de l'association « Vercors à Cœur ».

Sur le fond, les principales différences sont les suivantes :

- La concertation sur le territoire de la Métro a permis d'obtenir plus d'avis « constructifs » concernant le projet (son tracé et l'implantation des stations).
- Alors que dans le bilan de la Métro un certain enthousiasme apparaît quant au rapprochement de l'agglomération et du Vercors, dans le bilan de la CCMV on redoute plutôt une « annexion ».
- Dans le bilan de la concertation de la CCMV est évoqué le Parc Naturel régional et il est demandé si le projet est compatible avec sa charte.
- L'augmentation de l'urbanisation du plateau est plus décriée dans le bilan de la concertation de la CCMV, ainsi que les risques d'expropriation.
- Les participants à la concertation de la CCMV ont largement mis en avant les conséquences écologiques négatives du projet, tandis que les participants à la concertation de la Métro ont pu y voir un atout environnemental.

En complément de cette synthèse, le rapport complet de bilan de la concertation a été transmis par mail à chaque délégué communautaire.

Pierre Buisson rappelle que la concertation a été relancée par la CCMV après avoir été stoppée par le Président de la Métro, qu'elle s'est déroulée sur une période d'un mois avec 6 réunions publiques ayant rassemblé 1100 personnes. Certaines de ces réunions ont été mouvementées mais nous tenions à faire ces réunions. Certaines questions sont restées sans réponse ce qui semble bien normal à ce stade car le projet est loin d'être bouclé.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute que lors des réunions publiques, les débats n'ont pas toujours été sereins mais que le résultat de la concertation est conforme à ce qui était attendu. Il regrette que la concertation n'ait pas pu être menée au mois de mai-juin afin de recueillir l'avis des touristes en plus des résidents. Il estime en effet qu'il s'agit d'un vrai projet de territoire et pas seulement de transport et que le tourisme est un élément déterminant de l'économie de notre territoire.

Stéphane Falco estime qu'au cours des quatre réunions publiques qui se sont tenues sur le territoire, les débats ont porté en majorité sur le transport des pendulaires et très peu sur les enjeux de ce projet de territoire.

Jean-Paul Gouttenoire ajoute que dès le premier comité de pilotage, il a été évoqué le fait d'associer le projet de transport par câble au projet de territoire et que le travail mené sur le PLU intercommunal doit permettre de traiter les problématiques d'invasion urbanistiques.

Pierre Buisson rappelle que l'objectif de la concertation n'était pas de se prononcer pour ou contre le projet mais bel et bien d'informer et de continuer à bâtir ensemble le projet et à l'améliorer avant de se prononcer pour ou contre.

Gérard Clot Godard estime que ce projet n'a pas d'incidence sur le tourisme qui doit être développé sur notre territoire. L'impact touristique sera faible voire négatif.

Jean-François Garchery se dit plutôt favorable au transport par câble qui lui semble un projet d'avenir mais qui se révélera certainement trop coûteux.

Hubert Arnaud revient sur le fait que la création d'une liaison intercommunale par navette entre nos communes est une question récurrente depuis plusieurs mandats et que cela constitue un réel projet de territoire au-delà du projet de transport par câble.

Michel Arnaud estime que le transport par câble comporte un volet de développement économique.

Alain Repellin ajoute que si le projet ne se fait pas à long terme, le développement du Plateau le regrettera un jour car c'est un maillon important du développement du transport sur le territoire. Ce serait un peu comme si on avait refusé les jeux olympiques en 68.

Christiane Clément Didier regrette l'absence du conseil général durant la concertation.

Catherine Coche ajoute qu'elle a constaté beaucoup de réactions épidermiques. Il convient de poursuivre les études sur le transport intramuros, les coûts du câble pour avoir tous les éléments pour décider en temps utiles.

Eric Guillot estime qu'il ne faut pas se précipiter et que le transport intra-muros doit être pleinement étudié avant toute chose.

Jean-Paul Gouttenoire répond que ce travail sur le transport intramuros a été largement engagé depuis près d'un an avec l'étude mobilité. Il ajoute que sur les actions proposées lors du dernier comité de pilotage de l'étude mobilité, l'intercommunalité n'aura pas les moyens de les financer seule.

Pierre Buisson explique que le projet de territoire par le biais de l'actualisation de la charte de développement comprend l'étude mobilité mais pas uniquement. Il propose que le rendu de l'étude mobilité pilotée par Stéphane Falco puisse faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil communautaire. D'autre part, il explique qu'il se pose encore beaucoup de questions concernant ce projet et la mise en œuvre des actions liées à la mobilité sur le Plateau et notamment comment les financer. Il est regrettable que le conseil général qui est compétent soit régulièrement absent des discussions.

Franck Girard regrette également l'absence du conseil général et estime pour sa part que le bilan de la concertation n'est pas positif. Il ajoute que le bilan établi est factuel et neutre.

Pierre Buisson rappelle que le bilan sera publié très prochainement après approbation par la Métro. Notre bilan est le même que celui de la Métro mais les conclusions sont différentes. A la différence de la Métro, nous mettons en avant le projet de territoire et la nécessité de travailler à l'amélioration du transport intramuros.

Jean-Paul Gouttenoire insiste sur le fait que la politique de la chaise vide menée par le conseil général est un réel frein au projet et qu'il est important de les amener autour de la table.

Pierre Buisson rappelle que le conseil général ne s'est pas positionné contre le projet dans la mesure où il a accepté de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études à la Métro.

Après quelques modifications apportées au projet de délibération, le bilan de la concertation est approuvé à l'unanimité selon les termes suivants :

« Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le bilan de la concertation préalable sur le projet de transport par câble reliant Fontaine, Saint Nizier du Moucherotte et Lans en Vercors,
- s'engage à poursuivre la construction du projet de territoire de la CCMV et à inscrire comme une des options possibles le projet de transport par câble entre l'agglomération grenobloise et le Vercors,
- décide de poursuivre les études et les démarches pour adapter une offre de transport sur le territoire qui viendrait en complément du projet de transport par câble si celui-ci est retenu.
- S'engage à rechercher les partenariats et les financements nécessaires à la mise en place d'actions identifiées comme prioritaires dans le cadre du rendu de l'étude de mobilité.
- Réaffirme sa volonté de ne prendre une décision d'engager ou non la réalisation du projet qu'au terme du rendu des études déjà engagées et celles réclamées dans le cadre de la concertation. »

3. Calendrier et modalités de prise de compétence « Elaboration des documents d'urbanisme »

Le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » implique des délibérations concordantes entre l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux des communes membres conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales : « *Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.*

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».

Le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes membres de la CCMV. Cet accord doit s'exprimer par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il convient de noter qu'à la date à laquelle la CCMV deviendra compétente en matière de PLU, elle se trouvera substituée, dans cette compétence, aux communes. Il en ressort que les procédures d'élaboration ou d'évolution des PLU seront suspendues. A cette date, les dispositions de la loi ALUR devraient être entrées en vigueur ou la demande d'introduire la rétroactivité faite auprès des parlementaires prise en compte pour permettre aux communes de terminer leurs procédures en cours.

Pierre Buisson explique que suite aux interrogations légitimes faites par les communes qui ont engagé un travail sur leurs documents d'urbanisme, une demande a été adressée à tous les parlementaires locaux pour combler le vide juridique existant dans la loi ALUR. Cette demande a été relayée en commission des affaires économiques suite à quoi Cécile Duflot a accepté l'idée et s'est engagée à modifier le projet de loi. D'autre part, il semblerait que le calendrier concernant le vote de cette loi a été accéléré et pourrait aboutir mi-janvier 2014. Je pense que nous pouvons délibérer pour prendre la compétence l'esprit serein sachant que Gérard Sauvajon m'a donné son feu vert concernant Corrençon.

Concernant la valeur SCoT, la préfecture a confirmé que le PLUi ayant valeur de SCoT est bien prévu dans le projet de loi auquel a été ajoutée la possibilité que les chartes de Parc puissent avoir valeur de SCoT même si certains secteurs sont déjà engagés dans d'autres SCoT. C'est pourquoi, Pierre Buisson propose qu'au moment de la prise de compétence « élaboration des documents d'urbanisme », la compétence SCoT soit également adoptée par la CCMV. Il faudra ensuite se rapprocher du PNRV pour savoir s'ils acceptent de s'engager dans une démarche de SCoT.

Gabriel Tatin pense que c'est le cas.

Franck Girard estime que ces nouveaux éléments sont rassurants pour les communes qui n'étaient pas sûres de terminer leurs procédures avant la prise de compétence intercommunale. Le PLUi est une compétence majeure pour l'intercommunalité et constitue un projet de territoire comprenant PLU, PDU et volet environnement qui en fait un symbole.

Pour compléter la prise de compétence proposée et donner à la CCMV les outils nécessaires à l'exercice de cette compétence « élaboration des documents d'urbanisme », Pierre Buisson propose les compétences Schéma de cohérence territoriale SCoT et création et réalisation des Zones d'aménagement concerté ZAC d'intérêt communautaire soient adoptées en même temps.

Au vu des éléments présentés, la prise de compétence proposée est approuvée à l'unanimité en y adjoignant les compétences Zones d'aménagement concerté ZAC d'intérêt communautaire et Schéma de cohérence territoriale SCoT.

4. Calendrier et modalités d'adoption de la Fiscalité professionnelle unique

Suite à la réunion de travail du 5 décembre et aux informations données aux communes, examen des possibilités de passage en FPU pour l'année 2014.

Pierre Buisson explique que si des avancées notoires ont pu être faites avec les communes en matière de PLUi, il n'en est pas de même pour la FPU. Il estime avoir peut-être été un peu trop rapide. La commission économique n'a pas eu le temps d'étudier les différentes formes de prise de

compétence économique possible au niveau intercommunal. Il propose donc le report de cette décision à l'année prochaine.

Franck Girard estime qu'en tant que vice-président en charge des finances, les enjeux d'une telle décision ont été exposés clairement : si la décision n'est pas prise avant le 31/12/2013, la CCMV ne bénéficiera pas en 2014 d'une dotation (DGF) bonifiée de 190 000 € à 370 000 € et qui pourrait aller jusqu'à 550 000 € avec certaines prises de compétences en plus. Si nous reportons la décision, nous n'avons pas d'assurance que les conditions financières actuelles seront maintenues. Il explique que depuis le mois de septembre, ce point a été présenté en conseil municipal car l'enjeu est d'importance, et il craint qu'une décision de report fasse rater une bonne opportunité. Toutefois, il comprend les craintes de ses collègues élus même s'il estime que les conditions de mise en œuvre de la FPU sont bien plus favorables que celles de la TPU à l'époque.

Jean-Paul Gouttenoire rappelle que Stratorial Finances est venu faire une présentation de leur simulation du passage en FPU en conseil municipal tout comme à Villard de Lans. Auparavant, il rappelle que le bureau des maires avait eu la même présentation et s'était prononcé favorablement. Le conseil municipal s'est également prononcé favorablement à l'unanimité et à cette occasion, le risque de reporter la décision et de ne plus pouvoir bénéficier de ces conditions financières a été évoqué. Il explique qu'il convient de travailler rapidement pour préparer un état des lieux et un bilan financier des zones d'activités économiques communale et en particulier celles qui sont en cours de réalisation comme l'extension des Geymonds, la Côte de Jaume et l'Eco-site du Vercors. Il regrette que la décision de s'engager tous ensemble maintenant ne puisse pas être prise car il estime qu'on ne pourra avoir une économie forte qu'en étant groupés.

Pierre Buisson ajoute qu'à la CCMV, toutes les grandes décisions ont été prises à l'unanimité et dans la mesure où la commune de Villard de Lans n'est pas en accord avec cette décision, il propose un report. Reporter comporte un risque mais si les conditions financières ne sont pas modifiées, alors ce report laissera le temps de prendre les compétences supplémentaires (ZAC et SCoT qui viennent d'être validées et zones d'activités économiques par exemple) avant de basculer en FPU afin de pouvoir bénéficier d'une DGF avec bonification maximum qui pourrait aller jusqu'à 550 000 €.

Chantal Carlioz explique que les élus de Villard de Lans se sont prononcés à l'unanimité pour que l'intercommunalité avance et estiment que pour favoriser le développement économique de notre plateau, il est nécessaire d'être unis. Toutefois, ce qui manque aujourd'hui concernant la FPU, ce sont des temps de travail en commun comme ce qui a été fait en amont de la décision concernant le PLUi, pour ne pas déconnecter la fiscalité des projets et des compétences. A son avis, il conviendrait d'étudier la prise de compétence Zones d'activités économiques ZAE et le très haut débit. De plus, elle se dit convaincue que malgré le risque encouru, attendre un an peut permettre d'avoir un effet levier important.

Pierre Buisson propose de reporter cette décision et demande à la commission économie de présenter des propositions concernant la prise de compétence ZAE dans son ensemble au niveau intercommunal. Il souhaite que les propositions puissent être examinées avant les élections.

Chantal Carlioz demande que les maires soient associés à ce travail de la commission.

Ce point est ainsi retiré de l'ordre du jour et la FPU ne sera pas adoptée pour 2014.

5. Présentation et vote du budget ordures ménagères 2014 et des tarifs de la redevance ordures ménagères REOM

Suite à l'examen du budget en commission environnement, il est proposé une augmentation de la REOM de 3% pour l'année 2014, une augmentation de certains tarifs des déchets pour les professionnels et la suppression progressive de la tarification spéciale de la commune d'Engins par le biais d'un lissage sur 3 ans considérant que le dispositif de collecte est maintenant identique sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne le budget des ordures ménagères, les simulations des résultats de l'année 2013 font apparaître un léger déficit de fonctionnement d'environ 22 000 € et un excédent d'investissement de 13 000 €.

Les simulations du budget prévisionnel 2014, tiennent compte d'un certain nombre de hausses programmées ; d'une part l'évolution de la TVA qui passera au 1^{er} janvier de 7% à 10%, d'autre part l'augmentation du coût de traitement des déchets correspondant à la mise en service de l'usine de tri mécano-biologique du Sictom de la Bièvre.

Les autres charges de fonctionnement sont calculées en prenant seulement en compte l'évolution du coût de la vie.

Les dépenses d'investissement prévoient une enveloppe pour l'achat de nouveaux conteneurs

semi-enterrés permettant de renouveler une partie du parc et une enveloppe correspondant aux études et travaux pour la construction et le réaménagement des locaux sur le site de l'Eco-site notamment la création du quai de transfert et le réaménagement de la déchèterie.

Les recettes proposées sont simulées avec les aides classiques d'Eco-emballages, les reventes des matériaux et une augmentation de la redevance de 3 %. L'autre modification porte sur une adaptation des tarifs des produits déposés en déchèterie par les professionnels, en effet les coûts de traitement des encombrants, du bois et des gravats nécessitaient une réactualisation pour tenir compte des charges réelles.

Enfin, il est proposé au conseil de modifier la tarification appliquée au secteur d'Engins, qui tenait compte depuis de nombreuses années d'un mode de fonctionnement différent des autres secteurs. Cette différence est moins justifiée puisque la commune est maintenant en grande partie équipée de conteneurs semi-enterrés comme pour les autres communes. Pierre Buisson ajoute que cette tarification est remise en cause par un usager de la commune qui estime que cette tarification est irrégulière.

Après présentation du budget et des différents tarifs proposés par la commission environnement, les échanges au sein du conseil font apparaître la nécessité de répercuter plus justement les hausses des coûts impactant le budget cette année et il est proposé une augmentation de la redevance de 4,35%. En effet, les charges liées à la collecte et au traitement des déchets augmentent sans cesse et la CCMV a maintenu une redevance au même niveau depuis 5 ans. Cette proposition ferait évoluer la redevance des ménages de 115 € à 120€.

Le budget est validé et les nouveaux tarifs de la REOM approuvés avec une hausse de 4,35%.

6. Présentation et vote du budget assainissement 2014 et de la nouvelle clé de répartition des participations des communes.

Suite à l'examen du budget en commission environnement, il est proposé une augmentation globale de 3% de la participation des communes pour l'année 2014 ainsi qu'une nouvelle clé de répartition pour tenir compte des débits mesurés en 2013 et du poids démographique des communes.

La simulation des résultats 2013 du budget assainissement font apparaître un résultat de fonctionnement de 225 000 € et un déficit d'investissement de 599 000 € mais qui est compensé par des restes à réaliser en recettes correspondant aux subventions du conseil général qui n'ont pas encore été versées.

Les propositions de budget 2014 prennent en compte les charges liées au nouveau contrat d'exploitation de l'usine de dépollution et de l'usine de compostage. Le budget prévoit aussi la hausse de la TVA qui passera comme pour les ordures ménagères à 10% dès le 1^{er} janvier.

Les autres charges sont comparables aux charges des années précédentes. Les recettes proposées tiennent compte d'une hausse de la participation globale des communes de 3%.

En ce qui concerne l'investissement, l'année 2014 correspond à la fin du programme de travaux de la station et de l'usine de compostage. Les recettes correspondent aux versements du solde des subventions de l'Agence de l'eau et du conseil général.

Le budget est validé et la nouvelle clé de répartition de la participation à l'assainissement est approuvée.

7. Approbation de la répartition du volet jeunesse de la prestation de services enfance jeunesse (PSEJ) 2012 dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Suite à la demande de certains élus, le détail des modalités de calcul des subventions octroyées par la CAF et notamment le montant des réfections et de la dégressivité pour chaque projet sera communiqué aux communes concernées.

La répartition du volet jeunesse est approuvée.

8. Approbation de la convention à intervenir avec la commune de Fontaine pour la mise en place de l'antenne Vercors du centre de planning familial pour l'année 2013

Suite aux questions posées lors du dernier conseil communautaire, Pascal Moretti confirme que lors de la mise en place du service, un appel à candidatures a bien été adressé aux sages-femmes et médecins du territoire. Elle ajoute que ce service s'adresse principalement à des mineures pour lesquelles il sera difficile de consulter une sage-femme. Pour mémoire, il y a eu 8 IVG recensées en 2012 au niveau de la Cité scolaire. Elle rappelle qu'il s'agit d'une action différente des consultations de sages-femmes organisées par le conseil général dans le cadre de la PMI.

Chantal Carlioz dit qu'elle doit recevoir un groupe de sages-femmes du territoire le 6 janvier prochain.

La convention avec la commune de Fontaine est approuvée pour l'année 2013.

9. Avance de subvention de l'association Vercors Tourisme : Suite à la demande de l'association et pour faire aux échéances de début d'année, il est proposé d'attribuer une avance au titre de la subvention 2014 correspondant à 4 mois d'activité, soit 75 420 €.

L'avance de subvention est validée.

10. Personnel – création d'un poste chargé de mission agriculture/forêt à 80% et suppression d'un poste chargé de mission agriculture/forêt à 100%.

Les modifications proposées sont approuvées.

11. Marchés publics :

- Approbation du marché de fournitures administratives : **les 4 lots du marché sont validés de la manière suivante :**
 - Attributaire LOT 1 - Petites fournitures de bureau : LYRECO FRANCE
 - Attributaire LOT 2 - Papier : PAPETERIE LACOSTE
 - Attributaire LOT 3 - Consommables informatiques : PAPETERIE LACOSTE
 - Attributaire LOT 4 : Réserve ateliers protégés et CAT : L'ENTREPRISE ADAPTEE
- Approbation du marché pour la mission de conseil aux hébergeurs dans le cadre du CDDRA : attribution du marché de prestations de service à bons de commande au cabinet MIT CONSEIL pour un montant global compris entre 17 000 € HT pour 20 jours d'intervention et 68 000 € HT pour 80 jours.

12. Questions diverses.

- Maison de l'emploi : compte tenu des difficultés financières que connaît l'association depuis le départ de la directrice et du fait des problèmes rencontrés pour équilibrer le financement de l'action Animation RH, une aide exceptionnelle de 9 000 € est attribuée à la Maison de l'Emploi en fin d'année 2013. Jean-Paul Gouttenoire explique que la Maison de l'Emploi s'engage à réduire le volume de ses actions pour retrouver un équilibre financier et se caler par rapport à la convention d'objectifs établie avec la CCMV.

- Attribution d'une subvention de 6 400 € au titre de 2013 à Isère Cheval Vert correspondant aux missions d'appui au service rendu par la gendarmerie menées par Isère Cheval Vert dans le cadre de l'opération gendarmes à cheval au profit du territoire ;

- DM budget principal n°6 et 7 : pour dégager les crédits nécessaires au versement de ces subventions et régulariser des écritures comptables, les deux décisions modificatives proposées sont approuvées.

- DM budget ordures ménagères : une décision modificative à hauteur de 12 100 € est nécessaire pour réaliser les écritures de remboursement des salaires entre budgets.

- DM budget silo bois : une décision modificative est nécessaire pour régulariser les écritures de TVA qui doivent intervenir sur l'exercice 2013.

- CDDRA :

- Dans le cadre de la mission de conseil pour les hébergements sur le territoire du CDDRA Royans Vercors et compte tenu du fait que la CCMV s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette mission, il convient de solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'une subvention correspondant à cette action sous maîtrise d'ouvrage CCMV dans les conditions suivantes :

| Dépenses | | |
|--|------|-----------------|
| Prestation d'accompagnement des hébergements (30 jours) – dépenses éligibles | | 25 925 € |
| TOTAL | | 25 925 € |
| Recettes | | |
| Subvention régionale | 60 % | 15 555 € |
| Autofinancement intercommunalités | 40% | 10 370 € |
| TOTAL | | 25 925 € |

D'autre part, les modalités de financement du restant à charge des intercommunalités seront définies dans une convention à intervenir en fonction de l'origine géographique des hébergeurs accompagnés.

- La convention proposée par la Communauté de communes du Pays du Royans pour régulariser l'acquisition de matériel scénique en commun dans le cadre du CDRA est approuvée. La participation de la CCMV se monte à 4 294 € correspondant au matériel suivant : une scène de 36 m² composée de 18 praticables et de 144 pieds, un escalier 4 marches et 2 gardes corps, un pont en aluminium, 9 pendrillons de 4.50m par 2.80m et une jupe de scène.
- Les représentants suivants sont désignés pour participer aux démarches de préparation à la candidature à l'ATI avec le CDDRA Sud Grésivaudan : Pierre Buisson, titulaire et Jean-Paul Gouttenoire, suppléant.